

lettre flash

21 février 2008

www.education.gouv.fr

< primaire >

Une nouvelle ambition pour l'école primaire

Xavier Darcos a présenté à la presse le mercredi 20 février les grandes orientations de la réforme de l'école primaire, en particulier la réorganisation du temps scolaire et la réécriture des programmes qui, prochainement, feront l'objet d'une consultation.

« Diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité », tels sont les résultats attendus par le ministre de l'éducation nationale. « Dans un pays qui investit autant de confiance et de moyens dans son système scolaire », a-t-il précisé, « il n'est pas concevable que 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école avec de graves lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul. »

C'est pourquoi, dans l'esprit du ministre, la nouvelle organisation du temps scolaire (voir encadré) est mise au service « d'une véritable révolution culturelle qui consiste à recentrer l'école sur les enseignements essentiels ». Écrits dans un langage clair et concis, les nouveaux programmes ont été conçus, a indiqué Xavier Darcos, « pour pouvoir être lus aussi par les parents d'élèves, y compris les moins rôdés à la lecture de textes officiels ». Il convient de noter cinq changements majeurs au regard des textes précédents.



Premier changement, les programmes comportent désormais des horaires plus simples et plus précis pour chaque discipline. Cette nouvelle présentation marque l'importance donnée à l'apprentissage du français et des mathématiques. L'horaire d'éducation physique et sportive est renforcé, passant de 3 heures à 4 heures par semaine, conformément à la volonté du Président de la République. Les programmes de sciences, d'histoire-géographie et de pratique artistique sont recentrés sur l'essentiel.

Deuxième changement, l'ambition retrouvée des programmes disciplinaires. Elle concerne toutes les disciplines, mais elle est particulièrement sensible dans les domaines du français et en mathématiques. L'enseignement de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe est désormais abordé de manière explicite. La pratique de la récitation et de la rédaction font également leur retour dans les programmes officiels. Il en va de même en mathématiques, puisque les programmes prévoient le renforcement des techniques opératoires. La pratique quotidienne du calcul mental sera également encouragée.

L'histoire fait désormais l'objet d'un véritable enseignement, introduisant chez l'enfant des repères chronologiques fondés sur la connaissance des grandes dates de l'histoire de France et l'existence des personnages historiques. C'est dans ce cadre aussi que les nouveaux programmes font explicitement référence à la question de la traite des Noirs et de l'esclavage, ainsi qu'à l'extermination des Juifs et des Tsiganes par les nazis. La géographie, enfin, permettra aux élèves à partir de l'échelle locale puis nationale, de comprendre les caractéristiques de la France dans un cadre européen et mondial.

Troisième changement, l'ouverture des élèves sur d'autres formes de connaissances. Une initiation à l'histoire des arts est introduite dès le cours préparatoire et bénéficie d'un programme précis dès le CE2 en lien avec l'étude des six périodes chronologiques prévues par le programme d'histoire. Elle bénéficiera d'un horaire spécifique qui lui sera attribué au cycle 3, avec un minimum de 20 heures annuelles en liaison avec l'enseignement de l'histoire, de la pratique artistique et du français. De même, une éducation au développement durable est intégrée à la fois au programme de géographie et au programme de sciences du cycle 3.

Quatrième changement, l'introduction de l'instruction civique et morale qui remplace l'éducation civique. Cet enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales, depuis l'observation des règles élémentaires de civilité jusqu'aux règles d'organisation de la vie démocratique.

Cinquième changement, la très forte cohérence donnée aux programmes de l'école maternelle, dont la finalité est de préparer les élèves à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul tout en conservant sa spécificité propre. L'accent mis sur l'apprentissage du vocabulaire constitue également un apport important pour la réussite scolaire future des élèves.



Un devoir de réussite

Si Xavier Darcos considère que les enseignants « sont les mieux placés pour connaître les capacités de leurs classes et choisir la méthode la plus appropriée pour les faire progresser », il entend néanmoins que « ces nouveaux programmes et cette nouvelle organisation du temps scolaire contribuent à l'amélioration significative des résultats de chaque école ». Sans entrer aucunement dans une logique de concurrence, les résultats seront communiqués aux familles selon des modalités définies prochainement. Soulignant pour conclure que les programmes de l'école primaire constituent « une forme de contrat social éducatif », le ministre de l'éducation nationale a estimé qu'« un devoir de réussite » s'imposait à tous.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

À partir de la rentrée prochaine, l'école primaire connaîtra une nouvelle organisation du temps scolaire dans la journée, dans la semaine et dans l'année. L'enseignement se fera désormais du lundi au vendredi.

La durée hebdomadaire de l'instruction obligatoire passera, pour tous les élèves, de 26 heures à 24 heures, soit un total de 864 heures d'enseignement par an.

Ces deux heures ne seront pas perdues pour les élèves, mais réinvesties sous forme d'aide personnalisée ou de travail en petit groupe. Cela implique une modification substantielle du service horaire des enseignants du premier degré qui se composera désormais de 24 heures hebdomadaires d'enseignement en groupe classe et de 108 heures annuelles consacrées à l'aide directe aux élèves en difficulté (60 heures), au travail en équipe, à la relation avec les familles ou à l'implication dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un élève handicapé (24 heures), à l'animation pédagogique et à la formation (18 heures) ainsi qu'aux conseils d'école (6 heures).

Des stages de remise à niveau

Tous les élèves de CM1 et de CM2 qui éprouvent des difficultés d'apprentissage se verront proposer un stage de remise à niveau durant les vacances scolaires. Ces stages seront opérationnels dès les prochaines vacances de printemps.

Ils s'étendront sur une semaine et proposeront trois heures d'enseignement par jour en français et en mathématiques. Cet enseignement sera structuré autour de groupes de cinq à six élèves sous la conduite d'enseignants volontaires qui seront rémunérés par des heures supplémentaires.

« Je veux en finir avec cette inégalité choquante qui veut que seuls les enfants dont les parents auraient les moyens de les inscrire dans des cours particuliers auraient une chance réelle d'échapper à l'échec scolaire », a nettement affirmé le ministre. ■

Pour en savoir plus

<http://www.education.gouv.fr/nouveaux-programmes-du-primaire>